



Mouvement
Européen
Ardennes

La Lettre

européenne des Ardennes

Test de lecture 2019

portant sur les 7 premiers numéros de *La Lettre*

Réponses aux questions posées

Réponse Question 1

La devise de l'Union européenne est : « *Unie dans la diversité* ». Utilisée pour la première fois en 2000, elle a été choisie (selon le site EUROPA, portail officiel de l'Union) pour exprimer l'idée d'œuvrer ensemble en faveur de la paix et de la prospérité, en s'enrichissant des diverses cultures, traditions et langues des États membres.

(Voir : https://europa.eu/european-union/about-eu/symbols_fr).

Réponse Question 2

FAUX - En France, environ 20 % des lois ont, à ce jour, une origine européenne. Dans certains domaines, ce pourcentage est plus élevé. Par exemple, pour la pêche ou l'agriculture, il peut atteindre 40 % en raison notamment de la politique agricole commune et de la gestion de la ressource dans les mers. Dans d'autres secteurs, par exemple l'éducation, il n'y a aucun texte législatif d'origine européenne, mais seulement des programmes de soutien, par exemple pour favoriser la mobilité des jeunes.

(Pour en savoir plus, lire pages 6-7 de : <https://mouvement-europeen.eu/wp-content/uploads/2018/09/La-Lettre-europ%C3%A9enne-N%C2%B05-sept-2018-du-ME-08.pdf>)

Réponse Question 3

Le "principe de subsidiarité" consiste à prendre les décisions, de façon prioritaire, au niveau le plus proche possible des citoyens ; c'est-à-dire, selon les cas, au niveau de la municipalité, de la communauté de communes, du département, de la région, de l'État ou de l'Union européenne. Le choix se fait en fonction de la nature des décisions à prendre et de l'efficacité des solutions envisagées. Ainsi, lorsque la Commission européenne propose un acte législatif ou un programme au niveau de l'Union européenne, c'est seulement parce que le problème qui se pose ne peut pas être efficacement résolu au niveau national, régional ou local.

(Pour en savoir plus, lire pages 6-7 de : <https://mouvement-europeen.eu/wp-content/uploads/2018/09/La-Lettre-europ%C3%A9enne-N%C2%B05-sept-2018-du-ME-08.pdf>)

Réponse Question 4

FAUX

1- "En plein air" veut dire avec accès ininterrompu à un espace extérieur, en majeure partie recouvert de végétation, avec au maximum 2 500 poules par hectare (4 m² pour une poule).

2- "Au sol" signifie que les poules peuvent se déplacer, soit dans l'installation d'élevage, soit en extérieur, et qu'il doit y avoir au maximum 9 poules par m².

3- "En cage" correspond à des élevages dans lesquels les poules ne quittent pas leurs cages individuelles.

0-"Bio" signifie que l'alimentation des poules est constituée de produits bio, de la ferme ou d'exploitations de la même région ; que les poules ont accès à un parcours herbeux dans les mêmes conditions que les poules de "plein air" ; et que, dans les bâtiments, il y a au maximum 6 poules par m².

(Pour en savoir plus, lire pages 2-3 de : <https://mouvement-europeen.eu/wp-content/uploads/2018/09/La-Lettre-europ%C3%A9enne-N%C2%B05-sept-2018-du-ME-08.pdf>)

Réponse Question 5

FAUX - Le programme Erasmus+ s'adresse aussi aux enseignants, aux apprentis, aux stagiaires, aux demandeurs d'emploi, aux jeunes accomplissant le Service Volontaire Européen.

(Pour en savoir plus : <https://info.erasmusplus.fr/erasmus/102-qu-est-ce-qu-erasmus.html>)

Réponse Question 6

Toutes - On entend encore trop souvent dire que la démocratie ne fonctionne pas dans l'Union européenne, que les citoyens ne peuvent pas s'exprimer et que tout se décide en vase clos sans tenir compte de leurs avis, de leurs besoins et de leurs arguments.

Les outils que l'on peut utiliser pour participer à la prise de décisions et influencer sur l'avenir de l'Union sont pourtant nombreux. Ils sont d'ores et déjà utilisés par bon nombre de citoyens européens, d'organisations syndicales, professionnelles, etc. Et il ne tient qu'à chacun de nous qu'ils le soient encore plus.

(Pour en savoir plus lire page 5-7 de : <https://mouvement-europeen.eu/wp-content/uploads/2018/12/La-Lettre-europ%C3%A9enne-des-Ardenne-du-ME-08-N%C2%B07-janv-2019.pdf>)

Réponse Question 7

FAUX - Les pouvoirs des 751 députés européens issus des 28 Etats membres ont été considérablement renforcés depuis le traité de Lisbonne (2009). Les pouvoirs du Parlement sont aujourd'hui très importants sur les plans législatif, budgétaire et du contrôle politique.

(Lire par exemple pages 6-8 de : <https://mouvement-europeen.eu/wp-content/uploads/2018/05/La-Lettre-ME-08-Nos-3-4-mai-juillet-2018.pdf>)

Réponse Question 8

Le mode de vote habituel au sein des Conseils des ministres de l'Union européenne est la majorité qualifiée, ce qui veut dire que le texte est adopté si 55% des États membres votent pour, soit 16 États sur 28, et s'ils représentent au moins 65 % de la population totale de l'Union.

(Pour en savoir plus lire page 6 de : <https://mouvement-europeen.eu/wp-content/uploads/2018/10/La-Lettre-europ%C3%A9enne-des-Ardennes-du-ME-08-N%C2%B06-nov-2018.pdf>)

Réponse Question 9

1ère place - En 2017, le déficit de transposition de la France n'est plus que de 0,2 %, et le déficit moyen sur l'ensemble des États membres a été abaissé à 0,9 %. La Commission constate que la France atteint son meilleur résultat historique, ainsi que la Hongrie, l'Italie et le Portugal, et qu'elle se situe même au premier rang de tous les pays de l'Union.

(Pour en savoir plus lire page 4 de : <https://mouvement-europeen.eu/wp-content/uploads/2018/12/La-Lettre-europ%C3%A9enne-des-Ardennes-du-ME-08-N%C2%B07-janv-2019.pdf>)

Réponse Question 10

FAUX - Au moyen du Fond européen d'aide aux plus démunis (FEAD), qui vise à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale, l'Union européenne finance actuellement **25 % des repas servis par les Restos du Cœur**. Sur les 130 millions environ de repas servis lors de la campagne annuelle, ce sont donc plus de 32 millions de repas qui le sont grâce à l'UE.

(Pour en savoir plus lire page 3 de : <https://mouvement-europeen.eu/wp-content/uploads/2018/12/La-Lettre-europ%C3%A9enne-des-Ardennes-du-ME-08-N%C2%B07-janv-2019.pdf>)

Pour tout renseignement au sujet de la section ardennaise du Mouvement européen, pour recevoir ou faire envoyer *La Lettre européenne des Ardennes*, s'adresser à :

Wandrille Minart (Président du ME-08) - mef08ardennes@gmail.com